

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **325^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 20 septembre 2016, à 18 h, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Anne Bourgeois
Roxanne Cléroux
France Lamarche
Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
Jacques Cyr
Pierre Desroches
Jean-Philippe Martin
Hervé Pilon
Étienne Rouleau
Raymond Talbot

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Véronique Côté
Isabelle Legault

Messieurs Yves Carignan
Raymond St-Jacques
Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Mesdames Lucie Buist-Petit
Françoise Charbonneau

CA16/17-325.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Nicole Barezi agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par: M. Pierre Desroches

Appuyé par: Mme Roxanne Cléroux

Le vote est demandé suite à un débat sur la pertinence d'adopter un avis de motion avant l'adoption d'un règlement.

ET IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 325^e assemblée.

2. Procès-verbal de la 324^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général

(*) 4.2 Bilan des activités 2015-2016

(d) 4.3 Proposition de la Ministre sur l'enseignement collégial

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Adoption du Règlement sur l'Ombudsman

(d) 5.2 Rapport annuel 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du Collège

(d) 5.3 Budget d'investissement 2016-2017

(d) 5.4 Coûts pour le programme de Techniques de sécurité incendie

(d) 5.5 Adoption du Régime d'emprunts à long terme au 30 juin 2017

(d) 5.6 Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017

5.7 Élection du Comité exécutif

(d) 5.8 Composition de la Commission des études 2016-2017

(d) 5.9 Sanctions des études

5.9.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions

5.9.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

6. Points d'information

6.1 Renouvellement de mandat des membres du Conseil d'administration

6.2 Renouvellement de mandat de la directrice des études

(d) 6.3 Plan de travail 2016-2017 de la Commission des études

(d) 6.4 Carte des programmes

(d) 6.5 Tableau des frais de la session d'automne 2016

(d) 6.6 Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2015-2016

7. Correspondance et communications écrites

8. Varia

CA16/17-325.2/
PROCÈS-VERBAL
DE LA 323^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 324^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est suggéré d'enlever le nom de madame Karine L'Écuyer dans la section des invités puisque celui de monsieur Manka n'apparaît pas non plus.

Il est proposé par : M Pierre Desroches

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 324^e assemblée ordinaire tel que proposé.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Sans objet

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général

Feuille de suivi :

Le président du Conseil d'administration et le directeur général proposent d'instaurer l'utilisation d'une feuille de suivi des dossiers du Conseil d'administration. Celle-ci permettrait aux membres du Conseil de facilement voir, à un seul et même endroit, où en sont les différents dossiers traités ou présentés lors des assemblées, ainsi que les prochaines étapes nécessaires à la bonne réalisation de ceux-ci.

Grève :

Le SPGQ n'a toujours pas réglé son contrat de travail et il y a eu deux demi-journées de grèves à l'heure actuelle; l'une le 22 août et l'autre le 20 septembre.

Travaux :

Le directeur général mentionne qu'il y a eu l'équivalent d'environ 12 millions de dollars de travaux au cours des derniers mois (Collège, formation continue aux Galeries Laval et salle André-Mathieu). Au Collège, les travaux doivent se terminer au plus tard à la fin du mois d'octobre. Pour l'instant il n'y a aucun dépassement prévu dans les coûts. Nous attendons encore l'approbation du gouvernement fédéral pour le financement des projets recommandés par Québec au Fonds d'investissements stratégiques (FIS) (centre de recherche, toiture verte, redressement des toitures).

Rentrée :

La directrice des études mentionne qu'à la rentrée scolaire il y avait 7708 étudiants et qu'on n'en compte à l'heure actuelle 7505; ce qui signifie une diminution de seulement 203 étudiants.

Le directeur de la formation continue souligne la présence de 21 groupes de francisation et de plusieurs groupes à temps-plein financés par Emploi-Québec. Celui-ci mentionne que la rentrée dans leurs nouveaux locaux situés aux Galeries Laval s'est bien passée, tant du côté de son personnel que du côté des étudiants. Il présente aux membres du Conseil, via une vidéo, le résultat des travaux effectués et il précise que plusieurs espaces ont été pensés et aménagés pour le confort et la réussite des étudiants, notamment un espace de socialisation sur la mezzanine vitrée située au deuxième étage.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles mentionne que les travaux de rénovation et d'agrandissement du Collège avancent selon les échéanciers. L'entrepreneur a déployé d'importants efforts dans le but que les travaux accusent le moins de retard possible (ils ont travaillé les soirs et le fins de semaine). Toutefois, étant donné le défi que représentaient certaines des infrastructures en place, il y a eu un retard dans la livraison des locaux de la garderie. Ce faisant, lors de la rentrée scolaire, quatre classes ont dû être louées à l'Université de Montréal pour trois semaines. La directrice précise cependant que les étudiants et le personnel ont été pris en charge et se sont bien adaptés à cette situation temporaire.

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté mentionne que la rentrée s'est très bien passée. Il précise que cette année, les deux soirées d'informations pour les parents des étudiants du Collège ont eu lieu avant la rentrée scolaire. Ces soirées ont été un franc succès et ont permis d'informer et de rassurer plus de 800 parents au total. Également, le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté mentionne que grâce à ces deux soirées, certains étudiants nécessitant de l'aide, de l'attention particulière ou encore des services particuliers offerts par les membres de son équipe, ont pu être identifiés et pris en charge avant la rentrée.

La directrice des ressources humaines mentionne que la rentrée du personnel s'est bien passée et que son équipe a travaillé sur différents comités de sélection.

(*) 4.2 Bilan des activités 2015-2016

Le directeur général résume le bilan des activités 2015-2016 et mentionne que dans l'ensemble, l'essentiel des objectifs a été atteint et réalisé. Toutefois, il précise que certains dossiers n'ont pas été achevés en raison des sept journées de grève et des différents boycottages des comités.

Un membre du Conseil d'administration mentionne qu'il faudrait ajouter la définition des acronymes à la fin du bilan pour faciliter la compréhension des nouveaux membres du Conseil.

(d) 4.3 Proposition de la Ministre sur l'enseignement collégial

Le directeur général invite les membres du Conseil d'administration à prendre connaissance du rapport produit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, intitulé « *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime d'études Collégiales* ». De plus, il mentionne qu'il siège, ainsi que la directrice des études au comité chargé de cette consultation.

CA16/17-325.5/
SUJETS DISCUTÉS

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Adoption du Règlement sur le Bureau de l'Ombudsman au Collège Montmorency

Le président du Conseil mentionne que le comité qui a été formé relativement à la mise en place d'un Bureau de l'Ombudsman a travaillé très fort sur le projet de règlement présenté. Il précise également que la direction du Collège n'a pas été impliquée dans le processus puisque le but premier de la mise en place de ce bureau est l'indépendance et l'impartialité que doit avoir celui-ci.

La mise sur pied du Bureau de l'Ombudsman traduit la volonté du Collège d'assurer à toute la communauté montmorencienne un traitement juste et équitable des plaintes et une amélioration continue des règles de fonctionnement. Il constitue un moyen de s'assurer d'un juste équilibre entre les droits et les devoirs des uns et des autres. Ainsi, il contribue à la bienveillance des personnes de même qu'au maintien d'un climat harmonieux.

Lors du conseil d'administration du 26 avril dernier, il avait été convenu de créer un comité de travail *ad hoc* composé de cinq membres du Conseil: de trois membres externes, dont le président, un membre issu des employés et un étudiant. Ce comité a fait un rapport de suivi, comme convenu, lors de la séance du 14 juin dernier. Le projet de règlement a été révisé et est présenté pour adoption.

Les mécanismes de mise en œuvre de cette nouvelle politique (embauche d'un ombudsman, fonctionnement du bureau, budget, etc.) seront précisés ultérieurement.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur la création du Bureau de l'Ombudsman.

Afin de s'assurer de la mise en place du bureau en toute indépendance et afin de recueillir un maximum d'adhésion dans toute la communauté, les membres du comité proposent une démarche et un échéancier pour la mise en place du Bureau de l'Ombudsman. Cet échéancier s'échelonne de septembre 2016 à août 2017.

5.1 a) Adoption d'un Règlement sur le bureau de l'Ombudsman

CONSIDÉRANT que la mise sur pied du Bureau de l'Ombudsman traduit la volonté du Collège d'assurer à toute la communauté montmorencienne un traitement juste et équitable des plaintes et une amélioration continue des règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'un Bureau de l'Ombudsman constitue un moyen de s'assurer d'un juste équilibre entre les droits et les devoirs des uns et des autres;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé relativement à la mise en place de ce Bureau et a produit un rapport de suivi, comme convenu, lors du Conseil d'administration du 14 juin dernier;

CONSIDÉRANT que les membres du comité ont proposé une démarche et un échéancier pour la mise en place de ce Bureau;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par: M. Pierre Desroches

Appuyé par: Mme Anne Bourgeois

D'ADOPTER le projet de Règlement tel qu'annexé.

Le vote est demandé et le règlement est adopté à la majorité. Monsieur Étienne Rouleau est dissident.

5.1 b) Recommandation sur les modalités de composition du Comité sur
l'établissement du bureau de l'ombudsman

CONSIDÉRANT que le projet d'échéancier quant à l'établissement du Bureau de l'Ombudsman a été présenté aux membres du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le travail de ce comité va s'échelonner sur plusieurs mois et comporte plusieurs étapes importantes et nécessaires au bon fonctionnement de ce Bureau;

CONSIDÉRANT que certains membres du Conseil d'administration ont invoqué la possibilité de revoir la composition de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il a été établi que ce comité serait composé de cinq personnes, dont trois membres de l'externe, un membre du personnel et un étudiant;

CONSIDÉRANT que monsieur Robin Blanchet, madame Anne Bourgeois et monsieur Pierre Desroches désirent poursuivre leur mandat de siéger au sein du comité.

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'entre-temps, monsieur Pierre Desroches voit son mandat à titre de membre du Conseil d'administration se terminer, monsieur Jacques Cyr agira à titre de substitut de celui-ci au sein du comité.

CONSIDÉRANT que les deux étudiants appelés à siéger au Conseil d'administration ne feront l'objet d'une nomination par leur association que le 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT l'absence motivée à la séance du 20 septembre dernier, de madame Buist-Petit, siégeant au sein de ce Comité à titre de membre du personnel, il est impossible de confirmer son désir ou non de continuer à siéger.

Il est proposé par : M. Pierre Desroches

Appuyé par: M. Raymond Talbot

DE MAINTENIR comme membres du comité sur l'établissement du Bureau de l'Ombudsman, monsieur Robin Blanchet, madame Anne Bourgeois et monsieur Pierre Desroches;

DE DEMANDER aux quatre membres du conseil d'administration issus du personnel de s'entendre afin de désigner un représentant au comité;

DE DEMANDER aux deux étudiants qui seront élus pour représenter les étudiants au Conseil d'administration de convenir lequel d'entre eux siégera sur le comité de travail;

Le vote est demandé. La résolution est adoptée à la majorité;

5.1 c) Processus de mise en place du Bureau de l'Ombudsman

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur la création et la mise en place du Bureau de l'Ombudsman;

CONSIDÉRANT que le travail du comité sur l'établissement de Bureau de l'Ombudsman va s'échelonner sur plusieurs mois et comporte plusieurs étapes importantes et nécessaires au bon fonctionnement de ce Bureau;

CONSIDÉRANT l'importance de s'assurer de la mise en place de ce Bureau en toute indépendance et afin de recueillir un maximum d'adhésions dans toute la communauté, la démarche suivante est proposée :

1. **20 septembre 2016** : adoption du Règlement sur le Bureau de l'Ombudsman et de la présente résolution sur sa mise en place.
2. **1 novembre 2016** : le comité ad-hoc formé de cinq membres du Conseil d'administration dépose au Conseil d'administration les critères et le processus d'embauche de l'Ombudsman.
3. **Novembre-décembre 2016** : appel de candidatures et sélection d'un Ombudsman.
4. **Janvier 2017** : entrée en fonction de l'Ombudsman.
5. **Janvier-avril 2017** : consultation de la communauté sur l'approche à privilégier et sur les modalités de fonctionnement du bureau de l'Ombudsman.
6. **25 avril 2017** : rapport de l'Ombudsman au Conseil d'administration
 - ❖ Modalités de fonctionnement
 - ❖ Budget et soutien
 - ❖ Modifications au règlement, s'il y a lieu
7. **Mai-juin 2017** : mise en place du Bureau de l'Ombudsman
8. **Août 2017** : début du mandat

Il est proposé par : M. Pierre Desroches

Appuyé par: M. Raymond Talbot

D'ADOPTER le processus de mise en place du Bureau de l'Ombudsman tel que présenté.

Le vote est demandé. La résolution est adoptée à la majorité.

(d) 5.2 Rapport annuel 2015-2016 du Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du Collège

Le Comité d'éthique de la recherche du Collège Montmorency a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015, sur la recommandation de la Commission des études. L'année 2015-2016 constitue la première année complète de fonctionnement du Comité. En 2014-2015, deux projets ont été soumis au CÉR. Cette année, treize projets ont été soumis au CÉR. Il est prévu dans le règlement qu'un rapport soit déposé par ce Comité.

(d) 5.3 Budget d'investissement 2016-2017

La directrice des services financiers et des ressources matérielles mentionne que nous sommes actuellement en attente des données finales du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Si les données nous parviennent avant la prochaine séance du Conseil, nous déposerons une version mise à jour du budget d'investissement et nous adopterons une résolution en ce sens. En juin dernier, le budget 2016-2017 avait été adopté en utilisant des montants estimés.

(d) 5.4 Coûts pour le programme de Techniques de sécurité incendie

La Commission scolaire de Laval et le Collège partagent des locaux et de l'équipement dans le cadre du programme Technique de sécurité incendie, compte tenu d'une entente intervenue entre eux.

CONSIDÉRANT que le programme de Techniques de sécurité incendie implique une passerelle DEP-DEC;

CONSIDÉRANT que le nouveau programme nécessite une utilisation partagée des ressources avec l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ);

CONSIDÉRANT l'entente adoptée à la 269^e assemblée du Conseil d'administration le 30 avril 2008;

CONSIDÉRANT que le détail des coûts pour la session automne 2015 et hiver 2016, déposé en annexe, totalise 877 902 \$;

CONSIDÉRANT qu'une partie des coûts représente une dépense d'investissement de 376 892 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de régie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Anne Bourgeois

D'AUTORISER le Collège à payer jusqu'à concurrence de 877 902 \$ à la Commission scolaire de Laval pour les frais imputables pour l'année scolaire 2015-2016.

(d) 5.5 Adoption du Régime d'emprunts à long terme au 30 juin 2017

Régime d'emprunt annuel dicté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il s'agit d'une formalité d'emprunt annuel pour le Collège pour pouvoir emprunter au plus 8 343 000 \$ d'ici le 30 juin 2017. L'emprunt est effectué via Financement Québec.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Collège Montmorency (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 343 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 août 2016;

SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN-PHILIPPE MARTIN, APPUYÉ PAR M. JACQUES CYR, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autres d'ici le 30 juin 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 8 343 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes:
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminées par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes:
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants:

Le directeur général et la directrice des services financiers et des ressources matérielles de l'Emprunteur, monsieur Hervé Pilon et madame Isabelle Legault, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

D'ADOPTER le régime d'emprunts à long terme suivant toutes les directives et les recommandations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(d) 5.6 Programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017

De façon annuelle, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède à la collecte des données en ressources informationnelles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cette collecte de données en date du 1^{er} juillet 2016 est obligatoire en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI). Elle doit permettre au Collège Montmorency d'élaborer :

- le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2015-2016,
- la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017, ainsi que

- la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2016-2017 à 2018-2019.

Les données (BARRI, PARI et PTPARI) doivent être transmises au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1^{er} septembre selon les gabarits soumis par la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux. Le PARI doit obtenir, préalablement ou peu de temps après, l'approbation des autorités du Collège et recevra par la suite l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT l'adoption préalable des budgets d'opération et d'investissements pour l'année financière 2016-2017;

CONSIDÉRANT la présentation de l'organigramme du service découlant du plan des effectifs, du détail du budget de fonctionnement TI et du détail du budget d'investissement TI;

CONSIDÉRANT les ajustements apportés pour se conformer au gabarit du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui exclut notamment les données se rapportant au secteur de l'audiovisuel sous la responsabilité du directeur du service des technologies de l'information,

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de Régie et du Comité exécutif,

Il est proposé par: Mme France Lamarche

Appuyé par: M. Raymond Talbot

D'ENTÉRINER la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles selon le gabarit soumis par la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

5.7 Élection du Comité exécutif

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur les Collèges d'enseignements général et professionnel*, l'administration courante du collège relève d'un comité exécutif qui exerce en outre les autres pouvoirs qui lui sont conférés par règlement du collège;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 5 du *Règlement de la Régie interne* du Collège, cette élection doit se faire à l'automne de chaque année;

CONSIDÉRANT que suivant le deuxième alinéa de ce même article, le Conseil élit parmi ses membres ceux qui font partie du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que lors des prochaines semaines, s'ajouteront plusieurs nouveaux membres au Conseil d'administration et que d'autres se verront remplacés;

Il est proposé par: M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par: Mme France Lamarche

DE MAINTENIR l'exécutif en fonction et de reporter l'élection des membres du Comité exécutif jusqu'à la prochaine séance du Conseil d'administration.

(d) 5.8 Composition de la Commission des études 2016-2017

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2016-2017 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par: M. Pierre Desroches

Appuyé par: M. Étienne Rouleau

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2016-2017, le tout selon la liste annexée.

(d) 5.9 Sanctions des études

5.9.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA16/17.325.5.9.1

5.9.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

Les données relatives aux attestations d'études collégiales sont présentées aux membres du Conseil d'administrations à titre informatif.

6. Points d'information

6.1 Renouvellement de mandat des membres du Conseil d'administration

Le directeur général mentionne que nous sommes toujours en attente des nominations de certains membres du Conseil d'administration devant être nommés par la ministre. Il précise que tous les suivis ont été effectués auprès du ministère afin de savoir dans quel délai ces nominations auraient lieu. Toutefois, ces interventions sont restées sans réponse claire et définitive.

6.2 Renouvellement de mandat de la directrice des études (voir document déposé séance tenante)

La directrice des études, madame France Lamarche, est entrée en fonction en juin 2012 pour un mandat de cinq (5) ans qui se terminera en mai 2017. Elle souhaite poursuivre à la direction des études au cours des prochaines années.

Après quelques discussions au sujet de son renouvellement de mandat, le directeur général et la directrice des études ont convenu qu'il serait approprié de devancer le processus de renouvellement de mandat en début d'année plutôt que d'attendre à la fin de l'année.

Il n'existe pas, au Collège Montmorency, de règlement sur le renouvellement des mandats des hors cadres (directeur/directrice général(e) et directeur/directrice des études). La pratique veut que certaines consultations soient menées, notamment avec la Commission des études.

Naturellement, la décision appartient au Conseil d'administration, sur recommandation du Comité exécutif.

Le directeur général propose donc d'amorcer ce processus dès maintenant. Madame Lamarche fera état de ses réalisations.

Le Comité exécutif se prononcera sur cette demande le 25 octobre et la Commission des études le 26 octobre prochain. Lors de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} novembre, les membres du Conseil seront appelés à prendre une décision sur la base d'un bilan de réalisation et d'attentes significatives en vue du prochain mandat.

Un membre du Conseil d'administration soulève la question à savoir comment sera présentée la possibilité de se prononcer sur le renouvellement.

Réponse : Toute personne ou département souhaitant manifester leur opinion sera bienvenu.

(d) 6.3 Plan de travail 2016-2017 de la Commission des études

La Commission des études prépare un plan de travail qui fait état des principaux dossiers qui seront traités au cours de l'année et qui concerne, notamment :

- les programmes;
- le calendrier scolaire;
- les modifications aux règlements régissant l'admission;
- les politiques institutionnelles;
- les projets reliés à la pédagogie.

(d) 6.4 Carte des programmes

La carte des programmes 2016-2017 du Collège Montmorency est présentée aux membres du Conseil d'administration, pour information.

(d) 6.5 Tableau des frais de la session d'automne 2016

Le tableau des frais de la session Automne 2016 est déposé à titre informatif, à la suite de la résolution du Conseil d'administration du 16 juin 2015. La directrice des études précise qu'il n'y a que deux nouveaux frais et que le tableau des frais est déposé à chaque session.

(d) 6.6 Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2015-2016

Pour les deux budgets (fonctionnement et investissement), la reddition de compte se fait selon le modèle proposé qui segmente les activités selon les catégories suivantes :

- Encadrement
- Applicatif
- Bases de données
- Sécurité
- Soutien administratif et pédagogique
- Infrastructure
- Gestion de l'architecture et pilotage
- Télécom et téléphonie
- Projets

À noter que le volet de l'audiovisuel ne fait pas partie de l'exercice de reddition de comptes en ressources informationnelles et que le salaire du personnel d'encadrement n'a pas été fractionné pour tenir compte de ce retrait.

Budget de fonctionnement (prévisions de 436 815 \$)

- Écart favorable de 9,7 % (un peu plus de 40 000 \$ d'économies)
- Analyse des principaux écarts :
 - o Économie sur frais téléphonique (filaire et cellulaire) : un peu moins 10 000 \$
 - o Économie sur pièces : un peu moins de 30 000 \$

Budget d'investissement : (prévisions de 795 081 \$)

- Écart favorable de 4,9 % (un peu plus de 40 000 \$)
- Analyse des principaux écarts :
 - o Économie de près de 75 000 \$ sur équipements d'infrastructure
 - Absence d'un adjoint pendant 6 mois
 - Retard d'un projet pilote en sécurité informatique avec le RISQ
 - o Nouvelle initiative d'environ 40 000 \$ pour chariots de portables

CA16/17-325.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

Nous avons reçu la démission de madame Diane Martin qui siégeait au sein du Conseil d'administration à titre d'enseignante. Celle-ci a été remplacée par monsieur Jean-Philippe Martin, enseignant, élu par acclamation le 13 septembre 2016.

CA16/17-325.8/
VARIA

8. Varia

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Robin Blanchet
Président



Nicole Barezi
Secrétaire